**La Civilisation francaise et l`enseignement en France**

**Claude Albagli**

**President de l`Institut CEDIMES. France.**

Le système scolaire de la France, même s’il repose sur des institutions héritées de l’époque médiévale, comme l’Université de Paris fondée au XII-ième siècle, est héritier d’une tradition qui remonte, pour une bonne part, à la Révolution française: l’instruction est publique, l’enseignement comporte trois degrés (1793); les structures sont centralisées et hiérarchisées, le monopole de l’enseignement secondaire et supérieur appartient à l’État; l’enseignement primaire est laïc, gratuit et obligatoire. Des modifications successives ont transformé le régime de l’enseignement gratuit dans le secondaire et les collèges techniques; la séparation de l’Église et de l’État dans l’éducation en 1905, les lois d’aide aux écoles privées, y compris les écoles confessionnelles, en 1951 et 1959, l’extension de la scolarité obligatoire jusqu’à seize ans en 1959. 2. Sur l’histoire de l’enseignement Les premiers systèmes d’éducation connus se développèrent dans les civilisations indienne et égyptienne à partir du IV-ième millénaire av. J.-C. Ces sociétés réservaient l’éducation intellectuelle aux membres des castes élevées. Les castes inférieures recevaient une éducation avant tout familiale et une instruction élémentaire. L’organisation de l’administration égyptienne suscita la formation d’un corps de scribes, spécialisé dans l’écriture et le déchiffrement des hiéroglyphes, dont l’éducation, dès l’enfance, consistait à mémoriser un grand nombre de signes. Il fallait s’exercer longtemps à tracer les signes compliqués sur des tablettes de calcaire. L’apprentissage s’achevait en copiant, à l’encre rouge et noire, sur des rouleaux de papyrus, les contes ou recueils qu’il fallait également décorer d’enluminures. Ceux qui parvenaient à devenir scribe jouissaient de compétences étendues, car ils avaient accumulé en même temps des connaissances très variées, en droit, en géographie, en histoire et dans les principales techniques de l’époque. En Chine, sous l’influence du philosophe Confucius, un large accès à l’éducation fut favorisé. Souvent appelé le «premier éduca- - 176 - teur», Confucius fut l’un des premiers penseurs à souligner la relation entre la réflexion individuelle et le savoir apporté par l’enseignant, en affirmant qu’«apprendre sans réfléchir est peine perdue et que réfléchir sans apprendre est dangereux». Confucius insista sur l’étude de l’histoire, car il pensait y trouver la connaissance de l’ordre naturel qu’il faut suivre pour mener une existence harmonieuse. En Inde, sous l’impulsion du Bouddha, des professeurs se rendaient de ville en ville pour psalmodier les sutra (des chants sacrés). Ces maîtres étaient accompagnés d’un répétiteur qu’ils avaient formé, et dont la tâche consistait à traduire et à expliquer dans le dialecte local les paroles des sutra chantés par le maître. Adopté en Grèce à partir du VIII-ième siècle av. J.-C., l’alphabet phonétique d’origine phénicienne détermina l’institution d’un nouveau type d’enseignement, ouvert aux masses plus larges. Dans les écoles, les professeurs enseignaient la lecture et l’écriture selon une méthode qui devait demeurer inchangée au moins jusqu’au XIX-ième siècle. Elle consistait à travailler d’abord la mémorisation de l’alphabet, puis la combinaison des syllabes simples, pour aboutir au déchiffrement des mots et enfin à la lecture des textes. En Grèce antique l’évolution de l’enseignement se fit par l’introduction du «pédagogue». À l’origine, on nommait ainsi l’esclave chargé d’accompagner les enfants à l’école. Cet esclave fut chargé d’enseigner à l’enfant, par la pratique des sports, à devenir un homme beau et courageux. En fondant son «académie», Platon fit inscrire sur le fronton de l’édifice «Que nul n’entre ici, s’il n’est géomètre». Après l’apprentissage élémentaire de la lecture et de l’écriture, l’élève devait en effet acquérir les sciences des nombres, puis développer, par la rhétorique, ses facultés d’expression et de persuasion. Les plus doués achevaient leur apprentissage par celui du raisonnement «dialectique», c’est-à-dire par l’étude de la philosophie. L’un des élèves de Platon, Isocrate, fonda ainsi une école spécialisée dans la rhétorique, où l’on apprenait à organiser son discours. Aristote contribua à préciser les limites de chaque discipline en rédigeant, pour le « lycée » qu’il avait fondé, une série de livres traitant, en détail et selon

-un certain ordre, des différentes matières qu’il fallait enseigner. Les Romains instaurèrent des écoles dans tout l’Empire. Ils fixèrent d’abord l’enseignement de la lecture et de l’écriture assuré par un primus magister, qui enseignait aux enfants à partir de l’âge de sept ans; puis un second stade d’enseignement assuré par le grammaticus et axé sur la grammaire, les connaissances générales et s’adressait aux enfants à partir de onze ans; enfin un troisième niveau, les adolescents les plus brillants pouvaient apprendre l’art oratoire et les éléments du droit. Les Hébreux développèrent un système où le Talmud était le support d’un apprentissage familial de la lecture, de l’écriture et de l’histoire du peuple de Dieu. Chacun des termes utilisés pour caractériser les divers aspects de l’enseignement traduisent la conception que le peuple juif se faisait de l’importance de la transmission du savoir et des méthodes qu’il fallait utiliser. Le mot « talmud » signifie « étude »; ce qu’il étudie est la Torah, c’est-à-dire la « loi enseignée » par Moïse. La base de son étude est la « répétition » des opinions émises par les premiers maîtres. L’enseignement donnait lieu à une interprétation de la Torah qu’il fallait suivre, et à des commentaires ou paraboles. Ainsi défini, l’enseignement était à la fois ce qui intégrait l’individu à son peuple et ce qui lui traçait une perspective d’évolution dans laquelle se rejoignaient les exigences théoriques, morales et religieuses. L’enseignement du Coran chez les musulmans joua un rôle incomparable dans le développement de la civilisation musulmane. L’enfant devait apprendre à lire et à écrire (le terme d’école coranique, al-kuttab, est dérivé de la racine arabe «KTB» qui signifie « écrire »). Un étudiant c’était littéralement « celui qui cherche », altalib, l’individu accumulant les savoirs, les bibliothèques qu’il fréquentait, appelées « maisons de la sagesse » et les madrasas (de « ma », le lieu, et « DRS », racine du verbe étudier). Au cours du Moyen Âge, la scolastique tint une place prépondérante dans l’enseignement, et particulièrement dans les universités qui furent fondées à partir du XIII-ième siècle. Elle faisait appel à la logique pour concilier la théologie chrétienne et la philosophie grec- - 178 - que. Les universités jouissaient d’une grande autonomie et les étudiants et les professeurs formaient une corporation qui avait ses propres règles. Les universités du Nord comme celles de Paris, d’Oxford et de Cambridge étaient administrées par des professeurs, les universités méridionales comme celle de Bologne étaient gérées par les étudiants. Avec la Renaissance, on assista à un accroissement significatif du rôle des mathématiques et des lettres classiques dans l’éducation des garçons. L’esprit qui prévalait dans l’enseignement à l’époque de la Renaissance est parfaitement illustré par les écoles où les sciences, l’histoire, la géographie, la musique et même l’éducation physique avaient leur place. Les Églises protestantes suscitèrent la création d’écoles où l’on enseignait la lecture, l’arithmétique et le catéchisme au niveau élémentaire, les mathématiques et les sciences, au niveau secondaire. Le XVII-e siècle fut marqué par de rapides progrès dans le domaine des sciences. En France, Colbert créa l’Académie des sciences, l’Observatoire de Paris et le Journal des savants, qui avaient pour devoir de favoriser la transmission des découvertes et des travaux scientifiques entre les différents pays d’Europe. Les grands penseurs de cette époque, Descartes en France, Francis Bacon en Angleterre critiquèrent la rigidité de l’éducation traditionnelle. En France, Jean-Baptiste de La Salle apparut comme un pionnier de l’éducation systématique des maîtres en créant des séminaires pour les enseignants, où ces derniers étaient eux-mêmes formés aux méthodes d’enseignement. Mais le plus grand éducateur du XVII-e siècle fut Comenius, auteur d’un manuel, la Porte ouverte sur les langues (1631), destiné à l’enseignement du latin. A partir du XVI-ième siècle, certains traits du modèle éducatif européen commencèrent à se diffuser en Afrique, en Asie et en Amérique, grâce à l’action des religieux missionnaires. Alors que les Français étaient surtout présents au Canada, des établissements d’enseignement dirigés par des éducateurs espagnols et portugais s’ouvrirent en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Le XVIII-ième siècle marqua un véritable tournant en matière de - 179 - théories éducatives. Celles de John Locke inspirèrent à Rousseau une réflexion qui trouva son expression la plus achevée dans Émile ou De l’éducation (1762), qui s’inscrit dans le mouvement du renouveau intellectuel propre au siècle des Lumières. L’innovation fondamentale, introduite par Rousseau, consiste dans l’affirmation selon laquelle l’éducation doit s’appuyer sur la psychologie de l’enfant. Outre cet apport fondamental au système d’apprentissage des connaissances, le XVIII-ième siècle consacra l’importance des sciences et des techniques. L’Encyclopédie de Diderot, dont le sous-titre est Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, traduit bien cette reconnaissance alors que certaines inventions annonçaient déjà la révolution industrielle. Pendant cette période, des écoles militaires furent créées, ainsi que de grandes écoles destinées à former des ingénieurs (École nationale des ponts et chaussées, 1747; École des mines, 1783), qui dispensaient un enseignement à la fois pratique et scientifique, réellement moderne. Au XIX-e siècle, l’organisation des systèmes scolaires en France, en Allemagne, en Italie, au Royaume-Uni et dans d’autres pays européens connut une impulsion décisive, tandis que certains pays d’Amérique latine se tournaient vers l’Europe et les États-Unis pour s’inspirer de leurs modèles éducatifs. En France, l’intérêt de Napoléon I-ier pour les questions d’éducation, qui s’intégraient dans sa vision centralisatrice et unificatrice se traduisit par la création de l’Université de France qui mit en place les premiers grands lycés, tandis que l’Église gardait le contrôle de l’enseignement primaire. En 1833 fut créée une école primaire supérieure dans chaque chef-lieu d’arrondissement et une école normale d’instituteurs dans chaque chef-lieu de département. En 1850 on réaffirma la liberté de l’enseignement au profit de l’Église, mais obligea les communes de plus de 800 habitants à ouvrir une école primaire pour les filles. Les programmes comprenaient des enseignements en sciences, en histoire et en géographie, parallèlement à l’apprentissage de l’écriture, de la lecture et du calcul. Il fallut cependant attendre la III-ième République pour que les grands principes de l’école primaire républicaine soient énoncés en pratique. L’école devint obligatoire, gratuite et laïque. Dorénavant, elle accueillit tous les enfants entre sept et treize ans et se chargea, en plus de l’instruction morale et civique. L’instruction religieuse fut cantonnée hors de l’école qui vaquait le jeudi pour laisser aux familles la possibilité de faire donner une éducation religieuse aux enfants. À la fin des études primaires, l’obtention du certificat d’études primaires, sanctionnant l’acquisition des savoirs élémentaires (lecture, écriture, calcul, notions d’histoire et de géographie), marquait le passage à la vie active pour la plupart des enfants issus des classes populaires. L’enseignement secondaire se développa surtout après 1879. Dispensé au sein des écoles primaires supérieures et des lycées, il comprenait trois branches: une branche d’éducation spéciale, conduisant au brevet, où l’on enseignait les langues vivantes, les mathématiques et la législation commerciale, et un cycle commun de deux ans à l’issue duquel un choix s’opérait entre une section classique et une section moderne, sanctionnées toutes deux par le baccalauréat. En 1880 on institua un enseignement secondaire réservé aux filles. Il était payant mais assorti de nombreuses bourses. La Constitution de 1946 fit un égal accès à la culture. La crise de 1968, qui traduisit pour une part le décalage entre le système d’enseignement supérieur et les aspirations des étudiants, entraîna une réforme de l’université. Les années 1980, marquées par le conflit entre partisans de l’école privée et de l’école publique, et les années 1990 ne furent qu’une succession de réformes. Elle traduisit la prise de conscience de l’incapacité du système éducatif à assurer une égalité de chances entre les enfants, indépendamment de leur milieu d’origine, et révéla l’inadéquation de la pédagogie à l’évolution de la société. Pour y remédier, le système éducatif s’oriente de plus en plus vers une formation par cycle de un à deux ans et vers les L’enseignement actuel en France Le rôle primordial y joue l’État qui met en œuvre le principe fondamental de l’égalité d’accès à l’éducation. Il apparaît comme l’un des traits distinctifs de ce système. Les grands principes régissant le système éducatif français, posés dès la Révolution française, ont progressivement été appliqués - 182 - au cours du XIX-e siècle, notamment grâce à l’œuvre législative de la III-e République. L’affirmation de l’obligation scolaire, celle de la gratuité et de la laïcité de l’enseignement public n’ont jamais été remis en cause depuis. Ainsi, alors que, depuis 1959, l’instruction est obligatoire pour tous les enfants entre six et seize ans, on observe aujourd’hui que la scolarisation des jeunes Français se fait de manière beaucoup plus précoce (plus de 99 % des enfants de trois ans sont ainsi scolarisés à l’école maternelle). Le coût de l’enseignement public est entièrement gratuit, à l’exception des droits d’inscriptions, relativement modiques, exigés dans l’enseignement supérieur. L’État est le garant des principes fondamentaux, et a pour mission de définir les objectifs généraux de la politique d’éducation, d’organiser et de contrôler l’enseignement public et l’enseignement privé. L’enseignement public est placé sous l’autorité directe du ministère de l’Éducation nationale. L’Éducation est devenue, au milieu des années 1990, le premier budget de l’État, avec une part d’environ 18 %. Le système éducatif français demeure fortement centralisé. L’État conserve la définition des objectifs généraux de la politique d’éducation, des contenus et des programmes. Il assure le recrutement et la formation des enseignants, ainsi que la gestion et la rémunération de l’ensemble des personnels travaillant dans le secteur public. Dès 1793 avait été fixée l’organisation en trois degrés du système éducatif français: tous les enfants reçoivent un enseignement primaire identique. Les grandes réformes des années 1960 et 1970, accompagnant l’accroissement démografique et l’évolution de la demande sociale en matière d’éducation, ont permis l’élargissement de l’accès à l’enseignement secondaire et à l’enseignement supérieur. Tous les élèves, à l’issue de l’école primaire, entrent dans le premier cycle du secondaire (collège). C’est à la fin de celui-ci que s’effectue une première orientation, décisive mais qui n’est plus définitive. Le baccalauréat, qui sanctionne la réussite dans le deuxième cycle du secondaire, ouvre la voie à l’enseignement supérieur. L’université connaît depuis plusieurs années un afflux massif d’étudiants qui s’explique mécaniquement par la croissance de la de- - 183 - mande sociale de scolarisation. D’une manière générale, la démocratisation du système éducatif pose le problème de l’adaptation, assez coûteuse, des structures et des contenus d’enseignement à un public à la fois plus important et très divers. Au cours des années 1990 plusieurs experts ont souligné que l’uniformisation des enseignements avait pour conséquence de renforcer la sélection sociale et scolaire. Aussi, le gouvernement a-t-il mis l’accent sur la nécessité d’apporter un soutien particulier aux élèves en difficulté afin de lutter contre l’échec scolaire: 100 000 jeunes sortent encore chaque année du système scolaire sans qualification ni diplôme. Afin de renforcer l’égalité des chances, des moyens supplémentaires ont également été donnés aux établissements accueillant des populations socialement défavorisés. Un autre axe de la politique éducative dans les deux dernières décennies a été de développer l’enseignement professionnel. 5. L’enseignement mixte C’est un système d'éducation selon lequel les élèves ouméthodes de l’éducation nouvelle.